



Compte rendu Comité de Pilotage Natura 2000 20 avril 2018 – Mairie de Saint Jouan des Guérets

Liste des personnes présentes (par ordre alphabétique) :

Monsieur	Jean-Pierre	BERNARD-HERVE	Adjoint	Pleurtuit
Monsieur	Pierre-Jean	BERTHELOT	Chargé de mission N2000	DREAL Bretagne
Monsieur	Yves	BOBON	baliseur	FFRP 35
Monsieur	David	BOIXIERE	Maire	Pleudihen sur Rance
Monsieur	Vincent	BOUCHE		Bretagne Vivante
Madame	Anna	BRANQUET	ONCFS SD35	ONCFS
Monsieur	Jean-Claude	BRIAND	Adjoint	La Ville ès Nonais
Monsieur	Luc	COUAPEL	Maire/président Copil ZPS	Saint Jouan des Guérets
Monsieur	Michel	DARDY	Vice-président	Rance Environnement
Monsieur	Franck	DROUYER	Technicien	Fédération de Chasse 35
Monsieur	Yann	FEVRIER		GEOCA
Monsieur	Jean-Paul	GAINCHE	Maire	Langrolay sur Rance
Monsieur	Alain	GUEGUEN	Sous-préfecture	Saint Malo
Madame	Claudine	GUICHARD	présidente	Plouer Initiative
Monsieur	Sébastien	JIGOREL	unité biodiversité	DDTM 35
Monsieur	Gaël	KERVAREC	Animateur Littoral	SAGE RFBB
Monsieur	Michel	LACOMBE	adjoint	La Richardais
Monsieur	François	LANG	Animateur site N2000	Dinan Agglomération
Monsieur	Didier	LECHIEN	Maire	Dinan
Monsieur	Jean-Marie	LORRE	Maire	Saint Samson sur Rance
Madame	Lucie	MARION	sous-préfecture	Dinan
Monsieur	Philippe	MOURET	Vice-président	Rance Environnement
Monsieur	Thierry	NICOLAS	Adjoint	Lanvallay
Madame	Morgane	PERRETTE	Responsable environnement	Saint Malo Agglomération
Monsieur	FrançoisClaude	PLAISANT	Sous-préfet	Saint Malo
Monsieur	Yannick	RAUDE	DDTM	DDTM 35
Monsieur	Jean-François	RICHEUX	Vice-président	Saint Malo Agglomération
Monsieur	Jean-François	RICHEUX	Maire	Saint Père Marc en Poulet
Monsieur	Claude	RUAUD	Maire	Le Minihic sur Rance
Monsieur	Serge	SIMON	Maire	Plouer sur Rance
Madame	Hélène	TREGUER	DDTM SEB35	DDTM 35
Monsieur	Michel	VASPART	Conseiller Municipal/Président Copil ZSC	Pleudihen sur Rance
Monsieur	Marc	WIENDENHOFF		Rance Environnement

Liste des structures excusées :

- Fédération départementale de la Pêche 22
- Comité Régional Conchylicole Bretagne nord
- Chambre d'Agriculture 22
- Comité Départemental des Pêcheurs Plaisanciers 22
- IFREMER
- CRPF
- Comité Départemental des Pêches 35

Monsieur Michel Vaspert ouvre la séance en remerciant le sous-préfet de Saint Malo de sa présence et précise les différents points à l'ordre du jour. Au préalable, Il informe les membres du COPIL que l'élection des deux présidents a eu lieu précédemment lors d'un COPIL réunissant les membres votants. Les deux présidents sortants ont été reconduits dans leurs mandats : Monsieur Michel Vaspert pour le site ZSC et Monsieur Luc Couapel pour le site ZPS.

Le bilan des actions menées au cours des deux dernières années (2016-2017) est ensuite présenté, en rappelant tout d'abord que les difficultés rencontrées pour mobiliser les fonds européens n'ont pas permis de contractualiser sur des projets en Rance.

Le premier point évoqué porte sur la concertation sur la rehausse des niveaux en Rance maritime portée conjointement et depuis 2015 par la sous-préfecture de Saint Malo, Natura 2000 et EDF. Suite aux 2 tests de remontée à +12,20 et +12,25 m. (cote marégraphe saint Suliac), des points de blocage ont été identifiés et nécessitent des travaux préalables à la poursuite de cette démarche. Ils concernent des travaux sur l'assainissement pour 3 communes (La Richardais, Le Minihic & Plouer) et la dépollution du terre-plein sur la retenue du moulin à marée de Boschet, suite à l'incendie des bâtiments qui est intervenu fin décembre 2015.

Le deuxième point concerne la participation de Natura 2000 dans le cadre du plan de gestion des sédiments en Rance maritime (réunions institutionnelles, commission Estuaire, ...).

Le dossier sur la gestion et la restauration des hauts de grève en Rance maritime est ensuite évoqué. L'objectif de cette mission visait à permettre aux communes concernées de pouvoir recharger en sable les sites identifiés dans le Docob comme « sables des hauts de plage à Talitres » sachant que cet habitat cartographié lors de l'élaboration du Docob correspond à un milieu artificiel induit par des apports effectués depuis des années par les communes. Le dossier global est passé en CDNPS 35 (09-2017) & 22 (10-2017) avec un avis favorable et s'est traduit par un arrêté ministériel en date du 28 décembre 2017. Il est précisé que la commune de Langrolay procédera en 2018 à un rechargement sur la grève du Roué en respectant les termes de l'arrêté quant à la zone rechargée, le volume apporté et la nature du sable déposé (sable de mer) et en informant au préalable l'animateur Natura 2000 ainsi que la DREAL Bretagne.

Le projet de restauration de la roselière du Val ès Bouillis porté par la commune de Saint Jouan des Guerets est présenté. Il devrait se traduire par la signature d'un contrat Natura 2000 en 2018 avec un élargissement de la réflexion sur le tracé de la servitude dans ce secteur.

Les appuis aux porteurs de projet sur le site Natura 2000 sont nombreux et présentés de façon globale. Outre 2 propriétaires privés qui se sont engagés pour signer en 2018 la charte N2000, les sollicitations émanent principalement des collectivités (EPCI & communes bordant la Rance), d'entreprises réalisant des travaux en Rance, de Syndicats mixtes, d'associations (sportives, chasseurs de gibier d'eau) et de structures professionnelles (Comité départemental des pêches 35). Pour la ZPS propriété du Conseil départemental 35 (en lien avec Bretagne vivante qui assure le suivi scientifique des 2 ilots), un appui a été fourni sur la réactualisation des panneaux d'information ainsi que pour des opérations concernant la gestion de ces deux secteurs. Un bilan synthétique de la nidification sur l'île Notre Dame est présenté.

En complément, des suivis de différents habitats sont assurés en régie. Ils portent sur les vasières en Rance maritime, l'évolution spatiale des herbiers à zostère marine et, depuis 2017, sur le Limonium, espèce protégée présente en hauts de grève sur les communes de La Richardais et Pleurtuit.

La présentation du bilan se termine en évoquant la poursuite d'une mission assurée depuis 2014 et visant à quantifier l'activité de pêche à pied de loisir s'exerçant en Rance maritime. Cette

opération qui venait en complément du projet Life+ de 2014 à 2017, devrait être reconduite en 2018 dans le cadre d'un observatoire national, Natura 2000 devant assurer la coordination de cette mission sur l'ensemble du bassin maritime de la Rance.

A l'issue de cette présentation du bilan des actions 2016-2017, Monsieur Vaspert ouvre le débat en passant la parole aux membres du Copil.

Philippe Mouret (Rance Environnement) demande des précisions sur le dossier « plages ». Il est précisé que l'autorisation ministérielle ne concerne que les sites où des apports étaient déjà effectués antérieurement sur 6 communes. Les zones de rechargement en sable sont clairement définies par des points GPS, le volume des apports en sable de mer est limité en quantité et en fréquence (tous les 3 ans maximum) en fonction de la superficie de la zone. En outre, il est convenu de ne pas y ramasser la laisse de mer. Jean-Paul Gainche, maire de Langrolay, confirme les modalités qu'il se doit de respecter pour réaliser en 2018 une opération de rechargement sur la grève du Roué. Michel Vaspert rappelle que ce type d'action n'entraîne pas de facto l'obligation pour la commune d'assurer une surveillance de la baignade en période estivale.

Vincent Bouche (Bretagne Vivante) évoque le chantier de pose de la canalisation d'eau traversant la Rance en signalant que le calendrier des travaux a pris énormément de retard. La situation sur le site de l'île Chevret est inacceptable. Natura 2000 précise que seul un comité de suivi des travaux a été mis en place et non un comité de pilotage. Natura 2000 a été alerté le 16 mai par le Conseil départemental 35 des problèmes concernant la nidification des aigrettes garzettes suite à une observation effectuée par Bretagne vivante et confirmée lors du comptage mené sur l'île Notre Dame le 18 mai. Natura 2000, suite à l'envoi d'un courriel aux différentes parties prenantes dans ce chantier, a mis en relation le Conseil départemental et le syndicat « Eau du Pays de Saint Malo ». Vincent Bouche considère que la situation est anormale et que les services de l'Etat doivent se saisir du sujet. Luc Couapel en tant que président du Copil ZPS comprend le point de vue de Bretagne vivante mais en tant que membre du Syndicat de production d'eau rappelle que ce chantier a rencontré de multiples problèmes (vitesse de courant élevé essentiellement). Luc Couapel fait remarquer que le Syndicat n'est absolument pas responsable des difficultés auxquelles il doit faire face et qui lui impose des priorités. Aujourd'hui les risques sont tels que les entreprises essaient de trouver des solutions en urgence pour pallier aux difficultés techniques.

Vincent Bouche aborde le sujet du site de Boschet en demandant si, dans la perspective des remontées des niveaux en Rance, le risque de pollution à l'amiante va être réglé. Monsieur le Sous-préfet annonce que, sur ce sujet difficile, des avancées ont été effectuées avec l'établissement de plusieurs devis. Actuellement, le dossier est en attente de financement.

Vincent Bouche demande si d'autres risques de pollution ont été identifiés dans cette perspective de remontée des niveaux. Monsieur le Sous-préfet répond que lors des tests de remontée, des points de difficulté sur des systèmes d'assainissement ont été identifiés. Il n'est pas envisagé une remontée des niveaux tant que les travaux n'auront pas été réalisés.

Monsieur Dardy (Rance Environnement) rebondit sur ce point en évoquant les enjeux Natura 2000. Il considère que la préservation des habitats d'intérêt communautaire n'apparaît pas clairement dans les objectifs annoncés par le cabinet Parmenion. La demande consiste à redemander l'application de la clause filet, point qui avait déjà été évoqué en 2015 afin d'obtenir la réalisation d'une étude d'impact.

Vincent Bouche reprend la parole pour évoquer le dossier des Bas Champs en s'étonnant de ne pas avoir été associé et d'apprendre par voie de presse la tenue d'une réunion d'information sur ce projet. En lien avec le dossier de Chantoiseau, Bretagne Vivante demande un plan de gestion globale

sans préjuger du bien fondé des nouveaux usages demandés. Yann Février (GEOCA) rebondit sur l'intervention précédente et souhaite avoir des précisions sur l'avancée de ces dossiers.

Pour le site des Bas Champs, Monsieur Vaspart rappelle qu'il s'agit d'un projet privé porté par l'ACGE 22 qui a entrepris des démarches auprès des services de l'Etat après avoir consulté Natura 2000 et informé la municipalité de Pleudihen. Celle-ci a donné un avis favorable sur ce dossier qui a pour objectif de réouvrir un milieu fermé. Le dossier est passé récemment en CDNPS avec un avis favorable à l'unanimité. Dans le cadre de cette démarche, le maire de Pleudihen a souhaité organiser une réunion publique avec, à 2 reprises, une visite organisée par Natura 2000 sur un site en baie du Mont Saint Michel où un programme similaire a été réalisé.

Pour le site de Chantoiseau, Natura 2000 avait sollicité depuis longtemps le service des voies d'eau navigables à la Région pour évoquer des projets qui pourraient être réalisés sur ce site. Lors de ce rendez-vous, une association de chasse était présente afin de signer une convention avec la Région. Suite à l'article paru dans la presse à l'initiative des chasseurs, un certain nombre d'acteurs ont découvert que la zone, contrairement à ce qui se disait depuis des années, n'était plus classée en réserve de chasse.

Vincent Bouche considère que Natura 2000 doit s'emparer d'un véritable plan de gestion de la Rance.

Monsieur Vaspart rappelle que l'animation du site Natura 2000 repose uniquement sur un mi-temps et que, compte tenu du nombre de sollicitations par des porteurs de projet, il est difficile de trouver le temps nécessaire pour assurer des réunions de concertation sur chaque dossier pour lequel Natura 2000 est saisi.

Yann Février interpelle les services de l'Etat sur l'avancement du dossier « Bas Champs ». La DREAL répond que ce dossier a été instruit et que, en CDNPS, il a reçu un avis favorable.

Michel Vaspart revient sur la demande formulée par Rance Environnement concernant la clause filet. Après avoir rappelé l'historique du dossier, Michel Vaspart propose que le Copil se prononce en saisissant le Préfet pour imposer la clause filet.

Le représentant de la FFRP signale que la remontée des niveaux en Rance va provoquer, lors des niveaux hauts, des interruptions de la servitude du littoral. Il souhaite que des aménagements soient réalisés pour résoudre ces difficultés. Monsieur le Sous-préfet n'a pas eu connaissance de ce genre de problème à l'issue des 2 tests de remontée des niveaux. Il souhaite qu'une liste des points concernés lui soit transmise.

Philippe Mouret signale que le balisage du bief fluvial entre Le Châtelier et Dinan a été modifié et remplacé par un balisage maritime. Natura 2000 interrogera le service de la Région pour connaître les raisons de ce changement.

Pour conclure, Monsieur Vaspart demande au Copil de se prononcer sur la clause filet. A l'unanimité, cette demande est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, Messieurs Luc Couapel, Michel Vaspart et le Sous-préfet de Saint Malo clôturent cette réunion du Copil.